AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0456
FR0010417345-FS0228

15 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 avril 2015, la société Visium Asset Management, LP[1] (888 Seventh Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 avril 2015, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 956 353 actions DBV TECHNOLOGIES[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Au titre du 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir par assimilation un contrat « equity-swap » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 1er septembre 2016 et représentant 724 151 actions DBV TECHNOLOGIES, prises en compte dans le nombre d'actions visées au premier alinéa.

[1] Contrôlée par M. Jacob Gottlieb.
[2] Dont 464 405 ADR représentant 232 202 actions.
[3] Sur la base d'un capital composé de 19 209 771 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.